

[aefinfo.fr](https://www.aefinfo.fr)

Dépêche AEF : Jean-Michel Blanquer présente un plan de reprise des cours étalé sur 3 semaines

7-8 minutes

Le retour en classe des élèves devrait se faire en trois temps, annonce Jean-Michel Blanquer lors d'une audition à l'Assemblée nationale, le 21 avril 2020. Les élèves de grande section, CP et de CM2 reprendraient la semaine du 11 mai et ceux de 6e, 3e, 1re et terminale le 18 mai. Les autres reprendraient le 25 mai. Les cours auraient lieu en "petits groupes" et, jusqu'à la fin de l'année, les élèves suivraient un mix entre enseignement en présentiel et à distance. Le ministre précise que ces éléments restent des "hypothèses", dans l'attente des annonces du Premier ministre à la fin du mois.





JBV News

"Une rentrée progressive des élèves à partir du mois de mai avec 3 semaines de mise en route pour atteindre une vitesse de croisière en juin." Auditionné par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale le 21 avril 2020, le ministre de l'Éducation et la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, donne des premières précisions concernant le retour en classe des élèves. Ces annonces sont faites une semaine après que le président de la République a annoncé la réouverture "progressive" des établissements scolaires à compter du 11 mai ([lire sur AEF info](#)).

Tous les éléments donnés par le ministre sont à ce stade des "hypothèses", destinées notamment à permettre aux acteurs du système éducatif de "commencer à se préparer" et "pour nourrir le dialogue", précise-t-il. Jean-Michel Blanquer souligne que la manière dont le pays sortira du confinement "sera définitivement présentée par le Premier ministre à la fin du mois".

Un impératif : faire cours en petits groupes

Le ministre pose un "impératif catégorique de travail en petits groupes". Le plafond pourrait "par exemple être de 15 élèves" même s'il reste à définir, indique-t-il. La taille des groupes pourrait également différer dans le primaire et dans le secondaire.

Une réouverture en trois temps

La semaine du 11 mai. Les premiers à retourner à l'école seront les élèves en classe de grande section, de CP et de CM2, "à partir de la semaine du 11 mai", indique le ministre. La rentrée ne se ferait probablement pas le lundi 11 mai puisqu'une prérentrée devrait avoir lieu pour les enseignants, précise-t-il. Pourront rentrer

sans que des ajustements importants ne soient nécessaires les élèves de CP de REP et REP + ainsi que tous les élèves scolarisés dans des classes de moins de 15 élèves, ajoute le ministre.

La semaine du 18 mai. La semaine du 18 mai viendrait ensuite les élèves en classe de 6e, de 3e, de 1re et terminale. Les élèves de lycées professionnels seraient également concernés avec une reprise des ateliers industriels en premier.

La semaine du 25 mai. Enfin, la semaine du 25 mai, l'ensemble des classes pourraient rentrer à condition que les élèves soient en petits groupes. Concernant les petites et moyennes sections, l'objectif est "qu'elles soient en classe en juin, dans l'idéal dès le 25 mai".

Jean-Michel Blanquer précise que ce calendrier est susceptible de varier selon les territoires : "On peut imaginer que dans certains endroits les taux d'encadrement permettront d'aller plus vite ou que le confinement se maintienne dans d'autres pour des raisons décidées par les autorités sanitaires." Ces décisions seraient prises au niveau des rectorats.

Pas de réouverture si les conditions sanitaires ne sont pas réunies

Les enseignants et les élèves qui présentent des vulnérabilités de santé ou qui vivent avec des personnes vulnérables poursuivront le télétravail et l'enseignement à distance.

Si les règles sanitaires qui seront définies par les autorités de santé ne peuvent pas être respectées (présence de savon ou de points d'eau par exemple, [lire sur AEF info](#)), "les établissements ne rouvriront pas", souligne Jean-Michel Blanquer.

Aussi, certains publics seront "prioritaires". Le ministre cite les

décrocheurs (dont il estime que la proportion pendant le confinement est passée de 8 % à 4 %) ou certains élèves en situation de handicap. Ces publics "devront être concernés par les réouvertures le plus vite possible, quelle que soit la classe dans laquelle ils sont scolarisés". "Il y aura une attention particulière sur l'ensemble des REP et REP +", dit encore le ministre.

"Des familles ne voudront pas souhaiter renvoyer leurs enfants à l'école, reconnaît le ministre. C'est possible, mais ils seront soumis à l'enseignement à distance." D'ailleurs, pour joindre les élèves restés injoignables pendant le confinement, "des outils de remédiation seront développés". "Des outils pédagogiques et d'évaluation seront mis à la disposition de chaque enseignant, niveau par niveau", assure-t-il.

Un mix entre enseignement à distance et en présentiel

À partir du 11 mai, les élèves pourront se trouver dans quatre types de situation, poursuit le ministre : "Soit l'élève est en demi-groupe en présence, soit il est à distance, soit il est à l'étude si la configuration de l'établissement le permet. Nous proposerons aussi de manière facultative à toutes les communes de mettre en place des activités sportives à côté de l'établissement. Elles pourront se dérouler dans les gymnases ou dans les parcs". Il s'agirait d'activités sportives mais aussi liées à la prévention santé, au civisme et à la culture.

Sur le plan pédagogique, le ministre précise enfin que "le but n'est pas de boucler les programmes à tout prix mais de faire le point sur là où en est chaque élève et comment consolider ses apprentissages". D'ailleurs, la prérentrée, qui se fera la semaine du 11 mai dans le secondaire, devra notamment permettre de travailler

sur une "vision pédagogique personnalisée pour chaque élève".

Des marges de manœuvre "importantes" pour les établissements

Si de "grands principes" seront donnés au niveau national, "beaucoup de souplesse" sera laissée localement car "chaque établissement est dans une situation différente". Ainsi, la manière de répartir les élèves en petits groupes sera laissée à l'appréciation des écoles et établissements. Une "forme d'autonomie" serait également laissée aux établissements pour ce qui est de l'organisation du temps de l'élève entre cours en présentiel, à distance ou en études.

Concernant les cantines, si des "règles strictes" seront établies au niveau national, ce sont les établissements qui pourront décider de la manière de les mettre en œuvre : "fermer la cantine car on n'arrive pas à y respecter les règles fixées, l'ouvrir sur un spectre de temps plus large pour qu'elle accueille de plus petits flux ou créer une sandwicherie pour que les élèves puissent se nourrir", par exemple.